

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Occitanie-Pyrénées dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Occitanie-Pyrénées
11, boulevard des Récollets - 6b
CS 97802
31078 Toulouse Cedex 4
05 67 11 65 45
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

COMMUNE DE REILHAC

Le Bourg
46500 Reilhac
05 65 40 50 88
reilhac.mairie@wanadoo.fr



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

REILHAC (46)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Située au nord du Lot, l'église Saint-Hilaire de Reilhac, datant du XIIème siècle, est un édifice emblématique du village, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1925.

Le clocher ouvert présente deux cloches dont l'une, datant de 1779, a été sauvée de la tourmente révolutionnaire par les habitants. Selon la tradition orale, ils la cachèrent dans un cayrou près de l'actuel cimetière (les cloches étaient fondues pour fabriquer des canons et de la monnaie).

Le second objet remarquable, présent dans l'église romane, est le bénitier en calcaire datant du XVIIème siècle.

LE PROJET DE RESTAURATION

Une des cloches est aujourd'hui immobilisée afin de prévenir tout risque de chute. En effet, elle présente une usure importante pouvant entraîner à terme une fêlure, voire une cassure.

Le bénitier, plusieurs fois restauré selon les techniques anciennes, est aujourd'hui très endommagé et menace de

s'effondrer. La surface considérablement usée a perdu des reliefs et de nombreux impacts laissent des volumes lacunaires sur le pied de la vasque et le pied est fragmenté. Les travaux projetés consistent à retirer les anciennes restaurations, puis à consolider et restituer de manière formelle l'objet originel. Ensuite, il est envisagé de sécuriser le bénitier dans une vitrine afin de le préserver et de le valoriser.

Aujourd'hui, devant le coût conséquent mais indispensable de ce programme patrimonial, vous pouvez contribuer à cette opération d'exception grâce à cette souscription.

| | |
|----------------------|------------|
| Montant des travaux | 14 663 € |
| Objectif de collecte | 14 663 € |
| Début des travaux | Avril 2019 |



BON DE SOUSCRIPTION

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60506

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

| Exemples de dons | 50 € | 200 € | 500 € |
|--|--------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu | 17 € | 68 € | 170 € |
| <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small> | | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 12,5 € | 50 € | 125 € |
| <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small> | | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | 20 € | 80 € | 200 € |
| <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small> | | | |

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre